

Administration du pétrole—Loi

Les 13 et 14 novembre, nous étions disposés à accorder au gouvernement fédéral les pouvoirs qu'il réclamait dans les articles 36 et 52, en vue de fixer le prix du pétrole et du gaz s'il ne parvenait pas à négocier un prix avec les provinces productrices, mais comme le gouvernement a maintenant présenté une mesure législative pour percevoir en plus de ce qu'il touche aux termes du projet de loi, il s'agit d'une toute nouvelle situation. Comme je le disais dans le débat sur le budget, nous devons repenser notre position. Je crois qu'il est faux de prétendre que le seul revenu que le gouvernement perçoit des industries extractives est l'impôt sur les sociétés. S'il en était ainsi, le gouvernement fédéral ne devrait certes pas abaisser les impôts sur les sociétés pétrolières comme il l'a fait dans le budget, mais il devrait hausser les déductions pour les travaux d'exploration de 50 à 100 p. 100.

● (1600)

Ils ne devraient pas augmenter de 50 à 100 p. 100 l'amortissement des frais de prospection. Personne ne leur a demandé de réduire les revenus qu'ils obtiendront de l'imposition des sociétés pétrolières et gazières. Il faut toujours se rappeler que le gouvernement fédéral, par l'entremise de la taxe à l'exportation, obtient \$5.20 pour chaque baril de pétrole exporté. Il faut en tenir compte puisque cet argent s'ajoute aux recettes que le gouvernement fédéral obtient de l'impôt sur les sociétés dont sont frappées les compagnies pétrolières et gazières.

Pendant que les provinces, le gouvernement fédéral et l'industrie pétrolière se disputent sur la façon de partager le gâteau, nous ferions mieux de nous assurer que le gâteau existe réellement. Les incertitudes présentes, qui dureront probablement jusqu'à ce que les ministres des Finances se soient réunis ainsi que les premiers ministres provinciaux et le premier ministre, pour en arriver à une solution, peuvent avoir des conséquences graves. J'espère que le ministre nous tiendra des propos—le plus tôt serait le mieux—qui aideront à calmer les soucis d'un grand nombre d'entre nous. J'espère qu'il fera une déclaration sur la politique du gouvernement.

Quantité d'installations de forage quittent actuellement le Canada, surtout les installations de forage en profondeur. Les journaux de ce matin annonçaient que la société Atlantic Richfield, qui possède 30 p. 100 de l'usine de la Syncrude dans les sables bitumineux d'Athabasca, a déclaré à ses associés qu'elle allait se retirer de cette entreprise. Cette nouvelle suit la décision de la Shell Explorer, de Houston, Texas, d'abandonner les 50 p. 100 d'avoirs qu'elle détenait dans la future usine Shell qui devait exploiter les sables bitumineux de l'Athabasca. Peut-être que ces sociétés sont en train de bluffer; peut-être, comme le ministre l'affirme, essaient-elles de faire chanter le gouvernement.

Je ne vais pas pleurer sur le sort des sociétés pétrolières qui affirment ne pas faire de bénéfices. Depuis deux ans, leurs bénéfices ont brisé tous les records précédents. Mais je pense que le pays, de même que le comité, veulent savoir ce que le gouvernement compte faire pour nous assurer d'autres sources d'approvisionnement quand nos réserves de pétrole ordinaire ne suffiront plus. D'après le rapport de l'Office national d'énergie sur la disponibilité des approvisionnements, nous ne pourrions plus nous suffire à partir de 1982. L'Office fonde ses espoirs presque exclusivement sur les réserves de pétrole supplémentaires que renferment les sables bitumineux de l'Athabasca. Il faudra de dix à quinze ans pour en arriver à extraire le pétrole de l'Arctique ou des régions sous-marines. La

[M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles).]

période critique surviendra au début des années 80. L'Office national de l'énergie croit que nous pourrions surmonter nos difficultés, car il prévoit qu'en 1982 trois usines seront en mesure d'exploiter les sables pétrolifères d'Athabasca et que quatre autres entreront en activité en 1983.

Si nous n'avons pas ces usines et si de grands travaux de forage ne sont pas effectués en Alberta et en Saskatchewan, c'est-à-dire dans des régions encore susceptibles d'être mises en valeur, nous devrions faire face à une crise des plus sérieuses en 1982 ou 1983. Le gouvernement doit sûrement envisager certains projets. Le ministre doit avoir sous la main un programme qu'il se propose de présenter pour remédier à cette situation. S'il n'en a pas, nous allons nous trouver dans de beaux draps. Pendant trop longtemps nous avons fermé les yeux devant l'évidence que les approvisionnements classiques de pétrole au pays baissaient. Nous ne pouvons pas nous permettre de nous livrer à un optimisme béat et escompter un miracle. Le gouvernement fédéral, seul ou avec la collaboration des provinces, a-t-il l'intention de voir à ce que des usines soient effectivement construites dans la région des sables pétrolifères d'Athabasca? Le gouvernement, par l'intermédiaire de Petro-Can, voudra-t-il affecter des fonds, de sa propre initiative ou conjointement avec les provinces, à la mise en valeur de certains gisements de l'Alberta et de la Saskatchewan d'où l'on a retiré du matériel de forage?

Il ne suffit pas de dire que certaines sociétés pétrolières nous font chanter. A nous de décider si nous devons relever le défi qu'elles nous lancent et si le gouvernement doit voir à prendre des mesures afin d'assurer l'exploitation du pétrole chez nous, pétrole qui nous appartient. Si les sociétés pétrolières ne sont pas prêtes à le mettre en valeur, les Canadiens, par l'entremise de leurs gouvernements fédéral et provinciaux, se doivent de le faire. C'est ce que nous devons faire. J'aimerais que le ministre nous dise exactement quel projet envisage le gouvernement. Je ne veux pas qu'on me dise encore que la question est à l'étude, que le gouvernement y réfléchit toujours et continuera d'y réfléchir, et prendra une décision un jour ou l'autre. Les graphiques qui accompagnent le rapport de l'Office national de l'énergie sur les approvisionnements indiquent combien nous sommes près du seuil critique.

Comme le pétrole des sables bitumineux de l'Athabasca est notre seule source sûre, la seule sur laquelle nous pouvons compter, la construction des usines d'extraction doit commencer comme prévu. Même alors, nous faisons un acte de foi délirant en croyant que ces usines seront terminées au moment prévu, puisque leur construction dépendra de la disponibilité des matériaux et de la main-d'œuvre. Nous devons faire tout en notre pouvoir pour que ces usines commencent à produire lorsque les sources traditionnelles de pétrole diminueront au point de ne plus suffire à nos besoins. J'espère que le ministre nous fournira des assurances sur ces points et nous dira quelles politiques le gouvernement entend appliquer si les installations de forage continuent de quitter le pays. Si la Shell Explorer, la Atlantic Richfield et les autres sociétés qui ont annoncé leur intention de retirer leurs installations des sables bitumineux de l'Athabasca mettent ce projet à exécution, qui comblera le vide qu'elles laisseront? Qui les remplacera, pour assurer aux Canadiens le pétrole dont ils ont besoin? Il ne sert à rien de discuter du prix du pétrole et de la répartition des recettes fiscales tirées du pétrole, s'il n'y a pas de pétrole. Il vaut mieux s'assurer que nous possédons du pétrole avant d'en vendre et d'imposer des taxes.

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur le président, pour répondre à la question de l'honorable représentant, je dis